



LÉGISLATIVES DU 20 DÉCEMBRE :

# Des missions de la communauté internationale au Togo pour observer les élections



# Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°503 du Mercredi 19 décembre 2018 - 12<sup>ème</sup> année - Prix: 250 FCFA

## ELECTIONS LÉGISLATIVES 2018

P.3

# Le 20 décembre, une date, un défi !



**Gal Yark Damehame : « Les gens disent qu'ils feront tout pour empêcher la tenue de ce scrutin. Nous prenons cela au sérieux et nous nous préparons en conséquence »**

### POLITIQUE

**PRESSIONS POUR LE REPORT DES ÉLECTIONS**

P.6

**Lâchée par le facilitateur Nana Akufo Addo, la C14 se retrouve victime de ses propres turpitudes**



Accra était devenu subitement le point de la recherche de la dernière chance pour tenter de faire reporter les élections par le pouvoir togolais. Un ballet diplomatique a eu lieu le week end dernier. Les contestataires de la tenue des élections du 20 décembre s'étaient rendus chez le facilitateur Nana Akufo Addo pour demander à ce dernier de faire tout pour arrêter le processus. Mais c'était peine perdue.

### NATIONAL

**Lettre ouverte à l'Ordre des avocats du Togo, barreau de Lomé**

P.2

## LÉGISLATIVES DE 2018

P.6

# Les Forces de Sécurité et de Défense ont voté hier





**Le Carnet**

**La veillé d'armes !**

Inexorablement, les Togolais sont à la veille de la date fatidique du 20 décembre 2018. Une date qui a été retenue par la Conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO à l'issue du sommet tenu à Lomé le 31 juillet 2018. Le 20 décembre est donc une date qui figure dans la feuille de route tracée par la CEDEAO pour une sortie de crise. Mais cette feuille de route avait fait l'objet de diverses interprétations. Chaque partie tirant le drap de son côté. Du coup on s'est retrouvé face à une date controversée entre les acteurs politiques. Dans quelques heures, les Togolais vont aller aux urnes pour renouveler les députés à l'Assemblée nationale. La mandature actuelle étant arrivée à son terme depuis déjà plusieurs mois, elle devrait vider le plancher. Mais par la faveur d'une loi cette mandature a continué ses activités. Etant donné que l'on ne peut pas éternellement rester dans l'intérim, il urge d'aller aux élections. Et pour respecter la feuille de route à la lettre, le gouvernement s'est lancé dans la tâche. Il faut mettre en place une CENI, démarrer le recensement électoral afin d'avoir un fichier électoral. Le processus étant engagé, la Coalition des 14 partis politiques dit ne pas être d'accord avec le processus. Malgré l'intervention de la facilitation pour qu'elle obtienne gain de cause, la C14 refuse de siéger à la CENI mettant dans l'embarras les facilitateurs. Nana Akufo Addo n'a pas caché sa désapprobation du comportement de la C14 lors de sa dernière visite à Accra. La C14 qui a promis passer par tous les moyens n'a pu, pour le moment, poser aucun acte. Les manifestations engagées dans ce sens sont finis dans le sang avec 4 décès enregistrés. Le recensement qu'elle dit boycotté s'est déroulée avec l'enrôlement de plus 3.500.000 togolais. La campagne électorale n'a pas été troublée. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions dans plusieurs villes et localités du pays ainsi que dans la capitale. Après tout ceci, l'on est au dernier stade du processus électoral. Hier mardi les forces de l'ordre, de sécurité et de défense sont allés accomplir leur devoir civique. Ainsi, ils auront bien le temps de sécuriser le scrutin. Toutes les dispositions sont prises par le ministre de la sécurité pour que ces élections se déroulent en toute sérénité et en toute quiétude. Dans la paix comme tout le monde le veut. Les différentes missions d'offices et les différents appels à l'arrêt du processus électoral ayant échoué, il revient à tous les Togolais de se fier au Seigneur. Le seul qui est au contrôle. Au lendemain du 20 décembre, l'on pourra dire qu'il y avait plus de peur que de mal. Seulement l'on verra qu'il y aura un renouvellement de tête à l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans. Hier la campagne électorale à pris fin. Chacun des partis politiques engagés ainsi que les listes indépendantes a essayé de convaincre l'électorat à travers les campagnes électorales sous la supervision de la FOSE 2018. Aujourd'hui on est à la veillée d'armes et tout ce que les Togolais demandent, c'est que ces élections puissent se dérouler dans la paix, la quiétude et la transparence.

**Le Magnan**

**LETTRE OUVERTE A L'ORDRE DES AVOCATS DU TOGO, BARREAU DE LOME**

**Objet : De la nécessité pour le Barreau de passer de l'autre côté des Barreaux**

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Togo, Barreau de Lomé, Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre des Avocats du Togo, Mesdames et Messieurs les Avocats du Barreau de Lomé au Togo,

Je me permets d'imaginer à l'avance la surprise qui sera la vôtre à la réception de ce courrier. Et pourtant cela ne devrait pas être le cas puisque le silence assourdissant de votre ordre, depuis août 2017 où les droits de l'homme sont mis en péril par le pouvoir togolais, devrait vous préparer à cela. Contrairement aux confessions religieuses, je reste convaincu que le Barreau est le premier qui doit s'impliquer lorsque les droits humains sont en péril. Cette conviction émane du fait que seule une éthique de la compréhension d'autrui est capable de nous permettre de vivre ensemble. Pour Edgar Morin, les acteurs de cette éthique du vivre ensemble sont confrontés au paradoxe qu'il explique ainsi : « pour changer la société, il faut d'abord changer les individus, mais pour changer les individus, il faut changer les institutions. La solution est donc de s'aider les uns les autres, certains acteurs de la société dirigeant leurs actions vers les individus, d'autres, vers les institutions ». Alors vous comprenez mieux pourquoi mon regard se tourne vers le barreau ce dimanche matin.

A ma connaissance, les principes de base relatifs au rôle du barreau, adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies du 27 août au 7 septembre 1990 à La Havane, rappellent que les Avocats, comme tous les autres citoyens, doivent jouir de la liberté d'expression, de croyance, d'association et de réunion. En particulier, ils ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice, la promotion et la protection des droits de l'homme, ferments indispensables d'un Etat de droit démocratique. Ceci pour vous rappeler que le barreau n'a pas droit au silence. Il se doit de transcender les instincts partisans et intéressés de certains de ses membres et agir pour la jouissance effective des libertés publiques tout comme engager la responsabilité de l'Etat et de ses agents qui violent allégrement les lois lors de l'exercice de leurs activités.

Selon Me Christian Charrière-Bournazel, « Si l'Avocat a pour mission de protéger, c'est nécessairement contre quelqu'un ou contre quelque chose. Et s'il en a l'obligation, c'est

que la seule affirmation du caractère fondamental d'un droit ne suffit pas à le rendre sacré, intouchable. Ce rapport trinitaire implique le conflit : dans une société rêvée, les personnes devraient être premières, le pouvoir se bornant à garantir l'exercice de leurs droits et de leurs libertés et à sanctionner, au nom du droit, les entraves à ces libertés ou les abus commis dans leur exercice. L'Avocat, dans cette société idéale, serait le garant de ce que les juges respectent la procédure tout en portant vers eux la parole de leurs clients. Mais nos sociétés ne sont point idéales. Les droits de la personne se revendiquent contre des pouvoirs souvent plus dévorants que protecteurs ; la justice a beaucoup à faire pour émerger de l'arbitraire ; et l'Avocat doit, chaque jour, se poser en gardien du droit et en garant des libertés ».

Ce que je ne sens pas de la part du Barreau de mon pays, c'est que non seulement il ne joue plus son rôle premier de garant du droit et des libertés des victimes de l'arbitraire étatique, mais aussi il ne soutient pas les quelques Avocats qui se sont portés candidats à la défense de ces victimes. Comment le Barreau peut-il se taire quand des citoyens et des étudiants font l'objet d'une répression inouïe ? Comment le Barreau peut-il se taire quand des mineurs tombent sous les coups des balles assassines de l'Etat qui est sensé les protéger ? Comment le Barreau peut-il se taire quand des Avocats ne sont pas informés par les juges de la procédure à l'encontre de leurs clients ? Comment le Barreau peut-il se taire quand c'est sur les réseaux sociaux que les Avocats apprennent la programmation des audiences de leurs clients dans des dossiers où l'Etat est partie civile ?

Monsieur le Bâtonnier, La répétition n'est pas anodine. C'est pourquoi je me permets de vous rappeler le rôle qui a été celui de ce Barreau, de votre Barreau dans le combat pour un Togo Démocratique. Ce Barreau a été la première association qui a œuvrée pour la défense des Droits de l'Homme dans ce rectangle national à l'ère du parti unique.

En 2005, par deux déclarations successives adoptées à l'issue des assemblées générales extraordinaires des 16 février et 1er mars, ce même Barreau dont vous étiez membre, avait réaffirmé son attachement profond et son intransigeance aux principes universels de respect de l'Etat de droit, des normes constitutionnelles, des droits de l'Homme et en particulier de la liberté d'expression et de manifestation, avant de condamner avec fermeté le renversement de l'ordre constitutionnel par un groupe

d'Officiers, la forfaiture perpétrée par la Cour Constitutionnelle, les violences perpétrées par les forces de sécurité contre les paisibles populations et demander le rétablissement inconditionnel de la légalité constitutionnelle existant avant l'ouverture de la vacance de la Présidence de la République. Pourquoi ce silence aujourd'hui alors que le contexte est le même et les faits vous forcent à sortir de nouveau de votre mutisme. Vous comprendrez mon indignation vis-à-vis de votre silence à l'ère du multipartisme.

Aujourd'hui plus que jamais, le Barreau doit reprendre son manteau et sa posture de premier défenseur des droits et libertés, et se prononcer pour proposer aux acteurs politiques les améliorations nécessaires dans le domaine de la défense de ces libertés et du perfectionnement de la démocratie, de l'Etat de droit. Nous ne voulons pas d'un Barreau qui joue au médecin après la mort en venant au chevet des victimes. Nous voulons un Barreau qui fait de la prévention et agit pour le respect de la règle de droit.

L'Etat de droit comme vous le savez très bien suppose un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit ou un Etat dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée. Il est difficile pour moi de comprendre le silence du Barreau quand l'Etat togolais refuse de se considérer comme une personne morale dont les décisions doivent être soumises au respect du principe de légalité, à l'instar des autres personnes juridiques. L'indépendance de la justice n'en débattons même pas car nous l'avons tous vu à l'œuvre le 12 décembre 2018 à Lomé, à Sokodé et à Dapaong dans le cadre de la distribution d'une ration de peine de 18 mois à plusieurs personnes qui n'ont pas eu droit à un procès équitable. Sinon comment comprendre le paradoxe que c'est l'Etat qui est fort, et c'est la justice qui est faible ? Je ne peux m'empêcher de vous citer vous-même Monsieur le Bâtonnier. Vous souvenez vous de votre communication à l'atelier de réflexion du HCRRUN le 13 juillet 2016 au Radisson Blu Hôtel 2 Février d'alors ? Selon vous, « oui à une réelle séparation des pouvoirs, oui à l'avènement d'un pouvoir judiciaire dont la contrepartie sera naturellement une responsabilité accrue des acteurs directement en charge de l'œuvre de justice dans tous ses aspects ». Que faites-vous pour son avènement ?

Monsieur le Bâtonnier, J'ai l'impression que le Barreau n'assume pas vraiment son rôle et sa mission de rempart contre

l'arbitraire. Chaque week-end nous avons des victimes de l'abus de pouvoir. Que font les membres du Barreau pour ces victimes ? Les laisser pour compte ? Non ! Ce n'est pas au politologue que je suis de vous rappeler que nous ne pouvons pas atteindre l'Etat de droit tant espéré si l'Etat ne voit pas engager sa responsabilité pour devenir un justiciable suivant les règles établies. Vous pourrez m'avancer tout argument, mais je reste convaincu que responsabilité sur ce plan reste indéniable.

Monsieur le Bâtonnier, Je ne saurais terminer cette lettre sans attirer votre attention sur le fait que nous avons un nombre très limité d'Avocats dans votre barreau qui malgré leur désir ne peuvent pas répondre aux besoins des victimes de plus en plus grandissantes. Ne faites pas traîner les procédures faute d'indisponibilité des Avocats. Ouvrez la profession à une compétition saine car à bon vin point d'enseigne. Le nombre d'Avocats en France est passé de 40.000 à plus de 60.000 en dix ans. En 2004, 42.609 Avocats en France. En 2008, 50.000 Avocats en France. Au 1er janvier 2014, on dénombrait 60.223 avocats en France. Sans faire de la comparaison, mais je vous prie d'y penser car c'est à la fois élogieux et louable. Ouvrez les portes du Barreau à la nouvelle génération pour une santé de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo.

Je reviendrai sur ce sujet à une prochaine occasion. Pour le moment j'invite le Barreau à agir collectivement au lieu de laisser certains de ses membres seuls face aux menaces et aux graves dérives du pouvoir en place.

Il est temps de montrer à la jeunesse que nous n'avons pas un Barreau d'Avocats d'affaires mais un Barreau d'Avocats qui préviennent et luttent contre la répression. En cette période où l'injustice est ambiante et décelable sous toutes ses formes, votre Barreau ne doit pas être neutre, à moins de choisir le camp de l'opresseur comme le soulignait l'Archevêque sud-africain Desmond TUTU. Et si les Eglises ont parlé, ce n'est pas le Barreau qui doit se taire ; il doit plutôt crier !

Cher Bâtonnier, je vous invite encore qu'il est temps, à porter le bâton de la bannière pour des processions solennelles sur la crise que vit la Terre de nos aïeux. Le Barreau doit parler ou se taire à jamais !

**Votre Cousin le Politologue,**

**Mohamed MADI DJABAKATE**

**cabinetmadi@gmail.com**



## ELECTIONS LÉGISLATIVES 2018

**Le 20 décembre, une date, un défi !**

**Les élections législatives au Togo « auront bel et bien lieu le 20 décembre 2018 » malgré la crise politique qui secoue le pays et les appels de l'opposition à reporter le scrutin. Le processus électoral est irréversible et le scrutin se tiendra bel et bien le 20 décembre 2018 et dans quelques heures, les Togolais en âge de voter seront aux urnes. Un défi pour le gouvernement de tenir dans le respect de la feuille de route et un défi pour la survie de la C14.**

**Le gouvernement décidé ...**

« Il n'y a aucune perspective d'un sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) sur le Togo », a-t-il affirmé, balayant les rumeurs et dénonçant « une vaste opération de manipulation des esprits, de désinformation et d'intoxication ».

« Le processus est suivi de près par les dirigeants des pays membres de la Cédéao (...) Les missions d'observation seront déployées sur le terrain cette semaine y compris la mission d'observation de la Cédéao et la mission d'observation de l'Union africaine », a-t-il souligné.

Le ministre a déploré les violences qui ont émaillé les manifestations de samedi et lundi derniers à Lomé et dans d'autres villes du pays, ayant fait quatre morts officiellement et six, selon l'opposition.

Bawara a en outre dénoncé « la logique de violence et d'affrontement » de « certains leaders politiques », qu'il accuse d'inciter « ouvertement (la population) aux agressions et aux attaques contre les forces de l'ordre ».

« Aucun gouvernement (...) ne peut accepter qu'un parti politique ou un groupe de partis cherche à bloquer le pays, à créer le désordre et le chaos », a-t-il ajouté.

La coalition de l'opposition, qui boycotte ces législatives et dénonce des « irrégularités » dans leur préparation, avait appelé à manifester pendant une dizaine de jours, du 8 au 18 décembre, pour exiger l'arrêt du processus électoral.

Ces manifestations ont été interdites par le gouvernement qui a évoqué le « risque très élevé de troubles graves à l'ordre public » pendant la campagne électorale qui a démarré le 4 décembre.

A l'origine de la crise politique togolaise, l'opposition réclamait des réformes constitutionnelles pour permettre la limitation des mandats présidentiels dans ce pays pauvre, gouverné par la même famille depuis plus d'un demi-siècle.

« Le processus électoral est suivi de près par les dirigeants des pays membres de la CEDEAO. Et ce n'est pas tout, les missions d'observation



vont commencer à être déployées cette semaine, y compris celles de la CEDEAO et de l'Union africaine ». Ces propos du porte-parole du gouvernement togolais, le Ministre Gilbert Bawara démontrent à suffisance que la communauté internationale suit de près le processus électoral en cours et est résolument engagée à trouver une issue favorable à la situation politique actuelle.

Faisant fi des recommandations de la

CEDEAO, qui s'est pleinement engagée dans la résolution de la crise togolaise, la coalition de 14 partis politiques de l'opposition ne cesse de distiller dans l'opinion publique des informations fausses faisant croire que l'instance communautaire s'inscrit en faux contre le processus électoral en cours. Ceci est d'ailleurs aberrant, quand on sait que depuis le début du processus électoral, des experts de la CEDEAO travaillent de concert avec la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).

La rencontre des ministres devant préparer le prochain sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a fait couler beaucoup d'encre, car certains ont fait croire que c'était un sommet extraordinaire convoqué pour reporter le processus électoral en cours ou y mettre fin. Le parlement de la CEDEAO n'a d'ailleurs pas tardé à faire une mise au point pour clarifier sa position sur la situation politique au Togo.

**Réussira-t-elle à empêcher ?**

La C14, qui boycotte ces législatives, avait appelé à manifester pendant une dizaine de jours, du 8 au 18 décembre, pour exiger l'arrêt du processus électoral: elle dénonce des « irrégularités », réclame davantage de transparence et des réformes constitutionnelles pour permettre la limitation des mandats présidentiels.

Nous avons fait connaître notre programme, nous le maintenons. Parce qu'on ne peut pas nous interdire de faire campagne pour dire que nous n'approuvons pas ce qui se passe. C'est notre rôle de renforcer les citoyens dans leur désir profond de combattre ce régime », a indiqué Mme Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, Coordinatrice de la Coalition des 14. Pour elle, la préparation de ces élections qu'organise le régime de Faure Gnassingbé s'est déroulée en violation des lois de la République. Et d'adresser un message à la communauté internationale, notamment la CEDEAO : « Si la CEDEAO se tait, si les autres membres de la communauté internationale se taisent et laissent faire ce qui est en train de se dérouler, le tribunal de l'histoire va les juger pour non-assistance à un peuple en danger, un peuple qui sort les mains nues pour combattre un régime qui viole les droits fondamentaux, un régime dictatorial,

A.I.



rien contre ces villes mais nous voulons rassurer les compatriotes qui sont dans ces villes que la sécurité sera à leur disposition en mettant les moyens pour les rassurer. Si les gens prennent le risque, ils verront », a-t-il martelé.

Au regard de tout ce qui précède, il est clair que le gouvernement ne se laissera pas marcher sur les pieds. Il s'agit d'un défi. Celui de pouvoir tenir ce scrutin quelles que soient les menaces de la C14. Un combat entre David et Goliath en perspective.

**À ÉLECTIONS PARTICULIÈRES, MESURES PARTICULIÈRES****Gal Yark Damehame : « Les gens disent qu'ils feront tout pour empêcher la tenue de ce scrutin. Nous prenons cela au sérieux et nous nous préparons en conséquence »**

**A la veille du scrutin législatif du 20 décembre, le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Damehame Yark menace aussi bien ceux qui sortiront pour empêcher ce scrutin de tenir et leurs commanditaires. Selon le général de brigade, le mot d'ordre d'empêchement de ces élections législatives est pris au sérieux et les forces de l'ordre, de sécurité et de défense se préparent en conséquence.**

Le ministre prévient qu'il y aura une tolérance zéro et les mesures générales mais aussi particulières sont prises pour renforcer la sécurité des Togolais qui veulent exercer leur devoir civique, celui d'aller voter et de rentrer tranquillement chez eux.

« Nous nous connaissons au Togo. On sait qui a fait quoi et qui était quoi. Ce n'est pas souhaitable que les gens aillent jusqu'à vouloir mettre en péril la stabilité. Quand on décide boycotter, on reste chez soi, on ne sort pas pour dire qu'on va casser les urnes ou pour empêcher les autres de voter », a-t-il déclaré ce mardi sur la radio Victoire FM.

Cependant, a-t-il souligné, ceux qui outrepasseront la mise en garde et sortiront pour empêcher le scrutin de se tenir, auront la loi devant eux. Les exécutants et leurs commanditaires, a-t-il poursuivi, répondront de leurs actes.

« Dans le code pénal, il y a des dispositions qui prennent en compte non seulement l'exécutant et ceux qui les ont incités. Pour ceux qui croient qu'ils vont se réfugier dans les pays voisins, nous avons de très bonnes relations sécuritaires avec nos voisins. Dans la foulée, on va les ramener et ils comparaitront devant le juge », a-t-il prévenu.

Pour assurer la sécurité du scrutin législatif, deux (2) grandes mesures ont été prises, selon le ministre. Il s'agit des mesures générales et des mesures particulières.

« A l'issue du vote des forces de sécurité et de défense ce mardi, on disposera des dispositifs disponibles pour renforcer ce qui est déjà en place. Des postes de gendarmerie et de police seront dégagés et confiés aux forces de défense pour leur permettre de renforcer leur dispositif sur le terrain. Du côté de la FOSE 2018, il n'y a pas de problème. Tout ce que nous demandons, c'est la contribution de nos compatriotes », a-t-il tenté de rassurer.

Aussi, toutes les structures comme les banques seront-elles gardées par les forces de défense et les policiers et gendarmes qui assuraient la sécurité de ces lieux, vont se replier pour renforcer la FOSE 2018.

Pour ce qui concerne les mesures particulières, relève le ministre, elles concernent certains quartiers de Lomé et des localités de l'intérieur du pays où les Togolais sortent pour manifester.

« Les quartiers de Lomé où les gens sortent pour manifester et les villes de l'intérieur comme Sokodé, Bafilo et Mango, Kpalimé et Anié. Nous n'avons

qui veut se maintenir envers et contre tous... ».

Dans son vaste programme, la C14 appelle les Togolais où qu'ils se trouvent à la mobilisation dont le seul but est de parvenir à empêcher les élections législatives. Très vaste campagne électorale, elle va jusqu'au 14 décembre 2018 soit 4 jours avant la fin de la campagne électorale proprement dite.

A compter de ce Jeudi 6 et le vendredi 7 décembre 2018, la C14 annonce une grande caravane de sensibilisation sillonnera les artères de la capitale et des autres villes de l'intérieur. La journée de vendredi, jour du culte pour les musulmans, il y aura une prière musulmane à la mosquée du Terminal du Sahel pour les intentions du Togo.

Les samedi 8, lundi 10, mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 décembre 2018, marches synchronisées à Lomé et sur toute l'étendue du territoire national. Dimanche 9 décembre à 6h, messe à l'intention du Togo à Kovié. A partir de 9h, culte protestant aux intentions du Togo à l'église Evangélique presbytérienne de Nyékonakpoé et à l'église Méthodiste Salem de Hanoukopé. Samedi 15, dimanche 16, lundi 17 et mardi 18 décembre 2018, marches synchronisées à Lomé et sur toute l'étendue du territoire. La C14 communiquera les points de rassemblement et les itinéraires ultérieurement.

Pour empêcher une élection dans un pays où le pouvoir a tous les moyens à sa disposition, il faut avoir des moyens nécessaires à sa lutte. Parce que ce n'est pas celui qui fort qui est fort. Pour empêcher c'est depuis l'amont. Mettre tous les moyens pour que le recensement des électeurs n'ait pas lieu. Mais tout a raté par manque de stratégie et ce n'est pas en aval qu'on pourra faire quelque chose et avec quels moyens. La C14 n'a que ses yeux pour pleurer.

Dans ce climat tendu, les responsables religieux du pays, l'ONU, l'Union européenne et les ambassades des Etats-Unis, de France et d'Allemagne ont reconnu jeudi « suivre avec préoccupation les derniers développements de la situation au Togo ».

Les évêques, les églises évangéliques, presbytériennes et méthodistes, ainsi que les « cadres musulmans » du Togo avaient appelé ces dernières semaines au report des élections, le temps d'« approfondir le dialogue » entre les deux camps.

Il faut souligner que tout est mis en place pour les élections de demain. Les kits et autres bulletins de vote ainsi que les urnes sont déjà acheminés vers les bureaux de vote. Si l'opposition n'a pas pu empêcher le déploiement du matériel électoral comment va-t-elle procéder pour empêcher les électeurs qui désirent accomplir leur devoir civique d'aller voter le 20 décembre.

Tassou Bagoudou



PROJET DE CINÉMA PROFESSIONNEL AU TOGO

**Les acteurs du 7ème art dans une nouvelle aventure**

Nombreux sont les jeunes togolais et togolaises amoureux du cinéma comme tant d'autres jeunes des pays environnant mais force est de constater que le 7ème art togolais est encore à une étape embryonnaire. Dans sa vision de faire du cinéma togolais une référence internationale du 7ème art, New World TV se lance dans un projet de cinéma professionnel dont la présentation officielle et le lancement furent fait le 30 novembre dernier à l'hôtel concorde de Lomé.

« Si quelques pays comme le Nigéria, le Ghana et l'Afrique du sud font figure d'exception, il n'est pas certain que la numérisation de la filière aide à surmonter ses difficultés structurelles sur tout le continent » tel est le constat pour cet art presque inexistant au Togo.

Le cinéma togolais est muet au plan international mais un regard sur la multitude d'acteurs sur la terre de nos aïeux et l'on peut comprendre que le frein de l'essor de ce domaine se situe sous un autre angle. A travers les verres du jeune slameur Mawuli l'inédit, les allocutions du directeur général de New World TV Nimonkakolani ou du représentant du ministre de la culture Koutomessohanam, le public présent à la cérémonie de lancement du projet de cinéma professionnel du Togo a découvert le monde des acteurs togolais du cinéma. Ces acteurs qui ne dispose que jusqu'ici que de quelques instituts privés de formation cinématographique ce qui ne permet pas un travail professionnel. Nombreux sont les

cinéastes togolais à se former sur la scène et à réaliser des œuvres de court métrage, des documentaires, quelques séries et tout ceci peine à s'exporter. Au cours de cet évènement, au nom des cinéastes togolais, samuelatchouAkpoa exprimer le rêve et l'envie des acteurs cinématographiques du Togo. L'occasion était aussi pour EkuedjénouKouegan de partager l'histoire du cinéma togolais avec le public et dans ces propos l'on peut clairement voir le chemin parcouru, les acteurs de part et d'autres à l'instar de la maison de production Steven AF qui donnent le meilleur de leur talent pour faire un nom au cinéma togolais au plan national et international. En saluant les efforts des acteurs, Kouegan invite ces derniers à saisir l'occasion de ce projet pour hisser le nom du Togo plus loin sur le podium des pays évoluant dans le cinéma.

New world tv par ce projet envisage mettre en place un cadre structuré et visible pour la réalisation et la production cinématographique,

dynamiser cette industrie, former une ressource humaine compétente pour la production des films aux normes internationales, faire du cinéma togolais un secteur de développement et de croissance économique et créer des emplois. Pour atteindre ces objectifs, le projet pense recenser des acteurs, les former avant de produire et réaliser des films et séries made in Togo en se servant des ressources humaines, des équipements et technologies ainsi que de New world Cinéma et TransNat (deux des huit plateformes de new world tv).

Les dés sont jetés par ce lancement officiel du projet de cinéma professionnel au Togo, avec le concours des différents acteurs, ceux de la diaspora et les acteurs internationaux venus soutenir ce projet, les cinéastes attendent beaucoup de ce projet et espère pouvoir faire émerger le 7ème art togolais.

Flora T.

**LÉGISLATIVES DU 20 DÉCEMBRE : Des missions de la communauté internationale au togo pour observer les élections**

Dans le cadre des élections législatives du 20 Décembre prochain, l'Union africaine (UA), la CEDEAO et des ONG internationales envoient des missions d'observation au Togo. Ces missions auront à superviser le scrutin de jeudi prochain afin d'attester de sa transparence.



En effet, les différentes missions d'observation ont pour rôle de suivre toutes les phases du processus électoral avant, pendant et après – afin de s'assurer que le processus respecte les meilleures pratiques internationales.

Déjà, certains de ces observateurs ont foulé la Terre de nos aïeux, et d'autres sont attendus dans les prochaines heures.

L'envoi des observateurs au Togo, témoigne de l'intérêt de la

communauté internationale qui suit de près le processus électoral.

La CEDEAO, particulièrement pour s'assurer du bon déroulement du processus et de sa crédibilité, avait envoyé ses observateurs au Togo depuis l'ouverture du processus électoral, au lendemain du 31 juillet, date à laquelle la conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO ont décidé de la tenue des législatives au 20 décembre 2018.



Spéciale fin d'année 2018\*

JUSQU'À  
**-45%**

sur le  
**DÉDOUANEMENT**

- des marchandises\*
- des véhicules

\* Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018  
\* Marchandises sous douane en souffrance

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



# ON DIT QUOI

## La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

« Nous allons passer par tous les moyens pour empêcher les élections du 20 décembre de se tenir ». C'est en substance ce que soutient la coordinatrice de la C14, Mme Brigitte Adjamagbo. Mais ce que les gens ne comprennent pas c'est que cette dame a toujours la gueule. Elle a toujours affirmé des choses en mettant les populations dans une illusion totale. Comment peut-on affronter un pouvoir qui a tout à sa disposition qui s'est donné comme défi l'organisation des élections, en faisant sortir les pauvres populations pour dire que c'est l'arme dont dispose la C14. C'est vraiment sadique que ça. Lorsqu'on veut affronter un pouvoir il faut avoir les moyens de sa politique. Mais ici, ça fait plusieurs années qu'on menace le pouvoir, qu'on insulte et on traite les tenants du pouvoir et même l'armée de tous les noms d'oiseau et on

# R

vient faire la gueule sans moyens. Ces opposants immatures ont tout fait pour galvauder la lutte des Togolais. Ils ont mis en avant leurs intérêts égoïstes. Leurs calculs politiques ont fait que nous sommes en train de tourner en rond. Aujourd'hui encore la C14 sort pour dire qu'elle mettra tous les moyens en sa disposition pour empê-

cher ces élections d'avoir lieu le 20 décembre. C'est la bouche ou les pauvres populations qu'on va encore faire sortir et compter après tout les morts et les blessés ainsi que les prisonniers pour exhiber devant la communauté internationale. C'est vraiment du cynisme. On n'affronte pas une armée à mains nues. De grâce si les gens ne sont pas capables qu'on laisse les populations respirer. Rien n'a été fait pour empêcher le recensement. Rien n'a été fait pour empêcher la campagne électorale de se dérouler. Les facilitateurs s'énervent de la C14 et sont pour le 20 décembre parce qu'ils doivent rendre compte le 22 décembre au prochain sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO. Alors, comment cette C14 va s'y prendre pour empêcher la tenue des élections ? C'est du wait and see !

## Courtes contre la montre

### Ce qu'ils perdent

Les partis politiques de la C14 qui étaient de l'opposition parlementaire sont aujourd'hui dans le regret de se retrouver sans siège à l'Assemblée nationale. Les nouvelles législatives annoncées pour quelques heures vont définitivement signer la fin de leur règne à l'Assemblée. Et pour cause. Ils ont axé leurs revendications sur un radicalisme béat. Après donc les législatives, l'ANC, le CAR, les FDR, l'ADDI vont tomber dans le domaine des partis extra parlementaires. Et pour siéger désormais comme membre à la CENI, ce serait les partis parlementaires exclus du dialogue comme n'étant pas les vrais opposants qui vont faire la désignation de ceux qui seront représentés dans les institutions de la République. Il en sera de même pour la recomposition de la Cour Constitutionnelle. Même dans les instances internationales comme le parlement de la CEDEAO et l'Union Interparlementaire, ils seront toujours absents. Voilà là où conduit l'amateurisme politique. En politique, on ne dit jamais, jamais. Mais ici au Togo, nos opposants croient que ce sont eux qui doivent être toujours intelligents et avoir toujours raison. Aujourd'hui voilà, après le 20 décembre, la C14 va certainement se diriger vers un éclatement. Il n'y a jamais où des problèmes sont posés et qui ne trouvent pas de solutions. Et ceci se fait autour d'une table de dialogue. Mais au Togo, les acteurs politiques ont décidé de se regarder en chiens de faïence. Ils ne veulent jamais s'asseoir pour discuter d'homme à homme. Ils ont tout simplement décidé de ne pas s'entendre sur l'essentiel. Le constat est là. Les législatives vont avoir lieu en toute tranquillité parce que le pouvoir pour qui c'est un défi a pris sur lui de faire tout pour empêcher ceux qui veulent empêcher les élections de se dérouler.

### La démarche des religieux

La semaine dernière, les religieux du Togo ont pris sur eux de se rendre au Ghana pour rencontrer le chef de l'Etat ghanéen, Nana Akufo Adoo, l'un des facilitateurs dans la crise togolaise pour lui demander d'intercéder auprès de Faure Gnassingbé afin que ce dernier arrête le processus électoral en cours. Pour eux, les élections du 20 décembre vont conduire le pays dans le chaos. Ont-ils rencontré une oreille attentive au Ghana ? Nul ne saurait le dire. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que les hommes de Dieu nous ont rassuré que le facilitateur Nana Akufo Adoo a dit recevoir leurs doléances et qu'il les soumettra à qui de droit. L'on peut dire que l'initiative de ces religieux est noble. Mais seulement, on ne porte pas le chapeau au genou quand la tête est là. On peut comprendre leur action. Mais cette action aurait pu être plus porteuse s'ils s'organisaient pour être reçus en audience par le chef de l'Etat togolais ici à Lomé, celui-là qu'eux-mêmes considèrent comme étant le seul qui pouvait dénouer la crise. Ils ne l'ont pas fait. Le facilitateur n'a pas le pouvoir de faire changer le cours des choses. C'est l'ensemble des chefs d'Etat de la CEDEAO qui ont décidé de la date du 20 décembre lors de leur sommet à Lomé. Il leur appartient de dire qu'au regard de la situation, cette date est intenable. Mais ils se taisent. Donc Akufo ne peut rien. Aujourd'hui, il ne leur reste qu'à prier pour le Togo comme ils savent bien le faire afin que le Togo puisse avoir des élections dans la paix et dans la tolérance.

### Ils ont voté et attendent !

Eh oui les militaires ont voté hier. Et si la C14 n'a pas pu empêcher les forces de sécurité et de défense d'aller accomplir leur devoir citoyen, ce n'est pas quand les militaires, policiers et gendarmes seront positionnés dans les centres de vote que la Coalition va pouvoir empêcher les civils d'aller voter. La grande erreur de la C14 de n'avoir pas pu empêcher les opérations de recensement de se dérouler. Ces partis sont restés à crier au boycott de tout le processus mais ça n'a rien donné. Le recensement s'est déroulé sans incident. La campagne électorale qu'on croyait qu'elle allait être bousculée ou mouvementée s'est déroulée sans aucun problème. Les caravanes et autres meetings ont eu lieu dans des coins où l'on n'attendait pas les partis et les indépendants engagés dans la campagne électorale. Tous les mots d'ordre de la Coalition ont été boycottés. L'appel à une journée « Togo mort » n'a pas connu de succès. La contre campagne qui a été initiée par le groupe de 14 s'est soldée par des morts, des blessés, des réfugiés et des prisonniers. Et dire qu'aujourd'hui ils continuent par crier à qui voulait les entendre qu'ils passeront par tous les moyens pour empêcher les gens d'aller voter le 20 décembre. En tout cas, nous on va croiser les doigts et attendre de voir ce qui va se passer ce jour là ! C'est seulement dans quelques heures.



COMMISSARIAT GENERAL  
Commissariat des Impôts

N° \_\_\_\_\_/2018/OTR/CG/CI

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

## Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

### Relatif au droit forfaitaire sur les opérations de transfert de propriété

Le Commissaire des Impôts, en exécution de l'arrêté N° 220/MEF/SG portant **institution d'un droit forfaitaire sur les opérations de transfert de propriété**, Porte à la connaissance des officiers ministériels et du public en général, qu'il est institué un droit forfaitaire d'un montant de Trente-cinq mille (35 000) francs CFA, représentant les droits d'enregistrement et de timbres et les droits de conservation foncière sur toutes les opérations de mutations totales.

A cet effet, et dans le cadre des formalités fusionnées, il est demandé aux requérants de présenter au bureau du transfert de propriété, sis au siège de l'OTR, l'acte de vente en brevet en plus des autres pièces anciennement requises.

Le Commissaire des Impôts compte sur la bonne compréhension et la collaboration de tous les acteurs.

Fait à Lomé, le \_\_\_\_\_

Le Commissaire des Impôts

**Ahmed Ezzo-Wavana ADOYI**

## Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

### Directeur de Publication

Abass ISSAKA  
90 16 49 87 / 90 85 85 22

### Responsable commercial

Bertine ADJAHO  
90 36 97 10

Mise en page :  
Magnan

Imprimerie :  
Rad Graphic Sarl U.

Tirage :  
2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr



LÉGISLATIVES DE 2018

# Les Forces de Sécurité et de Défense ont voté hier

Comme le prévoit le Code Electoral, les forces de sécurité et de défense ont accompli leur devoir civique dans les différents bureaux de vote qui leurs sont affectés.

retenus et les électeurs en mission dans la localité, mais disposant de leur carte d'électeur voteront sur présentation de leur carte d'électeur, après avoir rempli

Finallement, malgré les contestations et les menaces d'empêchement d'aller voter venant de la part de la C14, les opérations de vote pour les législatives proprement dite ont eu lieu hier. Etaient concernés les corps en uniforme (militaires gendarmes et policiers).

Ce vote par anticipation permet de les rendre opérationnels le jour du scrutin, fixé au 20 décembre, pour assurer la sécurité. Cette disposition est contenue dans le code électoral.

Plus de deux cents bureaux de vote sont ouverts de 7h à 16h sur toute l'étendue du territoire. Dans leur tenue ou en bigarrée, les forces de sécurité et de défense se sont rendues dans les bureaux de vote sur toute l'étendue du territoire pour mettre un bulletin dans l'urne. Par cet acte, ils vont contribuer à désigner les nouveaux députés qui vont siéger à l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans.

Le vote par anticipation des forces de sécurité et de défense s'est déroulé sans aucun incident. Pour le moment, l'on ne maîtrise le nombre de ces corps en uniforme qui a voté mais le président



de la CENI Kodjona Kadanga a indiqué que tous sont inscrits sur les listes électorales.

« Le vote par anticipation concerne uniquement les éléments des forces armées et de sécurité régulièrement inscrits sur les listes électorales et disposant de leur carte d'électeur. Ceux inscrits dans les centres de vote retenus voteront dans leurs bureaux de vote respectifs et émargeront sur la liste d'émargement de leur bureau de vote. Ceux non-inscrits dans le centre

le formulaire des votants par dérogation», indique le communiqué rendu public par le président de la CENI, Kodjona Kadanga.

Ce vote donne donc le ton pour les opérations de demain où tous les Togolais en âge de voter et qui ont pu s'inscrire sur la liste électorale sont appelés à aller accomplir leur devoir civique.

A.I.

## TOUJOURS DANS LEUR LOGIQUE A la suite du vote par anticipation des forces de sécurité et de défense, la coordinatrice de la C14 maintient toujours leur position

**Brigitte Adjamagbo-Johnson :  
'Il nous faut arrêter tout le processus'**

Le vote par anticipation pour les militaires et les policiers se déroule aujourd'hui. Le reste du corps électoral est convoqué le 20 décembre. Les Togolais devront choisir 91 nouveaux députés.

La coalition des 14 partis de l'opposition rejette ce scrutin et les résultats à venir.

Pour Brigitte Adjamagbo-Johnson, l'une des responsables de ce groupement, il faut tout arrêter et tout de suite

Republicoftogo.com : Avec le vote par anticipation de ce mardi, le processus est lancé

Brigitte Adjamagbo-Johnson : Peut-être, mais notre position n'a pas évolué. Ces élections frauduleuses sans enjeux ne doivent pas avoir lieu. Il nous faut

arrêter tout le processus. Quand il s'agit de l'intérêt supérieur du peuple, il est toujours temps de se ressaisir.

Republicoftogo.com : Malgré les tentatives de blocage de la coalition, les législatives vont se dérouler le 20 décembre. N'est-ce pas un échec pour votre mouvement ?

Brigitte Adjamagbo-Johnson : Ceux qui pensent ainsi sont de petits esprits. Ces élections législatives ne mèneront nulle part.

Un aveu d'échec de la C14. Les militaires et les policiers vont après ce vote être déployés pour la sécurisation de ces élections. Comment et par quels moyens va-t-on les empêcher ? c'est du wait and see !

## PRESSIONS POUR LE REPORT DES ÉLECTIONS

# Lâchée par le facilitateur Nana Akufo Addo, la C14 se retrouve victime de ses propres turpitudes

Accra était devenu subitement le point de la recherche de la dernière chance pour tenter de faire reporter les élections par le pouvoir togolais. Un ballet diplomatique a eu lieu le week end dernier. Les contestataires de la tenue des élections du 20 décembre s'étaient rendus chez le facilitateur Nana Akufo Addo pour demander à ce dernier de faire tout pour arrêter le processus. Mais c'était peine perdue.

Après les religieux togolais et d'Afrique qui ont rencontré samedi dernier à Accra le président ghanéen, Nana Akufo-Addo, Facilitateur dans la crise politique au Togo, une délégation de la Coalition des 14 partis de l'opposition était également dans la capitale ghanéenne ce dimanche.

Il s'agit pour la Coalition des 14 d'expliquer au Facilitateur les préoccupations des populations togolaises, selon elle, qui ne veulent pas d'élections avant les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Les leaders de ce regroupement de partis de l'opposition ont demandé au président ghanéen de faire en sorte que ces élections soient reportées, pour éviter le chaos au peuple togolais. La coalition de l'opposition (C14), qui boycotte le scrutin du 20 décembre, veut encore croire à un report des législatives. A Accra ce weekend ils ont tenté de convaincre le président ghanéen du bien fondé de leur demande.

### Sans grand succès.

« Nous avons une seule préoccupation, faire en sorte que ces élections n'aient pas lieu. Nous avons plaidé pour l'arrêt du processus », a indiqué lundi Brigitte Adjamagbo-Johnson, la coordinatrice de la C14

De son côté, le ministre de la Fonction publique parle d'"égarement" pour évoquer l'attitude de la C14.

Les élections auront bien lieu le 20 décembre. Il est d'ailleurs temps de tourner cette page électorale pour se consacrer aux questions de développement et de reprise de l'économie après des mois de tension politique.

Mais selon les informations de sources proches de la délégation, les choses ne se sont pas passées comme l'attendait l'opposition togolaise.

« Lors de cette rencontre avec Nana Akufo-Addo, les responsables de la C14 ont tenté sans succès d'obtenir l'annulation du processus électoral en cours », rapportent ces sources.

Cette demande d'annulation n'a pas été acceptée par le Président ghanéen qui a mis en avant, la question de la souveraineté du Togo qui, a-t-il dit, ne lui permet pas de demander l'annulation de l'élection. Il a également avancé les « négociations personnelles qu'il a dû mener pour déterminer Gilchrist Olympio à retirer son membre à la CENI pour laisser la place à un représentant de la C14 et la session de rattrapage des opérations de recensement lors desquelles la C14 a brillé par son absence ». Des décisions qu'il a dit n'avoir pas

compris.

Le Président ghanéen selon les indiscretions, a exprimé son mécontentement à la délégation et n'a pas caché son sentiment de lassitude envers les acteurs politiques togolais qui selon lui, ne l'aident pas à avancer dans sa mission.

Nana Akufo-Addo, faut-il le rappeler, est considéré à tort ou à raison comme l'un des soutiens de la coalition des 14 partis dans la conduite des discussions pour une sortie de crise au Togo.

Pour être plus complet, il faut rappeler que le président ghanéen a échangé samedi 8 décembre dernier avec son homologue togolais sur la situation au Togo et sur ces enjeux après le 20 décembre 2018.

### Les regrets

La C14 qui avait fait du bruit en soutenant que Nana Akufo Addo était devenu la bête noire du pouvoir togolais vient de subir un revers cinglant. Comment s'y prendre ? Aujourd'hui, il faut reconnaître que l'opposition togolaise baigne dans un amateurisme politique. Le radicalisme a des conséquences graves. Comme en 2002, 16 ans après on reprend avec les mêmes erreurs. C'est dommage et pitoyable. On nous fait croire que la C14 va tout mettre en œuvre pour



boycotter ces élections. Comment va-t-elle procéder ? Va-t-elle encore déverser les populations à mains nues face aux canons et aux chars. Non ! Selon des indiscretions, il semble beaucoup au sein de ce regroupement des 14 partis politiques sont en train de regretter à commencer par le chef de file de l'opposition. Et pour cause. Ils ont attendu le soutien de Nana Akufo Addo, mais ce soutien les a échappés. Ils ont compté sur Buhari, ce dernier ne les a même pas écoutés. Et dans tout ça, la CEDEAO a laissé poursuivre les le processus électoral normalement. La C14 dit compter sur le « peuple » pour empêcher les élections. Si ces politiciens n'ont pas pu empêcher le recensement de se dérouler, si personne d'entre eux n'a pu empêcher la campagne électorale de se dérouler et ils croient qu'ils vont pouvoir faire quelque chose pour le dernier acte, alors là, les Togolais attendent de voir par quelle manière et avec quels moyens ils vont empêcher les législatives de demain.

Le boycott n'a jamais payé. Après le 20 décembre, l'on pourra certainement assister au renouvellement de la classe politique au niveau de l'Assemblée nationale. Que restera-t-il encore de ce regroupement des 14 partis politiques ? En tout cas, nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes. Comme l'a constaté le prélat lors du pèlerinage d'Ayomé (Diocèse d'Atakpamé) dimanche, Mgr Nicodème Barrigah-Benissan, l'ancien président de la CVJR (Commission vérité, justice et réconciliation), dans son analyse sur la crise politique que traverse son pays. « Chez nous, l'orgueil a endurci les cœurs et a fermé toute négociation (...) chez nous la recherche des intérêts a rendu insensibles aux besoins de nos frères et sœurs (...) les intimidations et menaces réciproques se sont substituées aux mots de paix et d'amour', a-t-il déclaré. Nous devons donc prier pour la paix pour notre pays.

Abass ISSAKA



SPORT / L'ARBITRAGE DANS LE FOOTBALL

A chacun les détails pointilleux de son métier

La pratique du football nécessite des arbitres qui conduisent le jeu des équipes au cours d'un match. Les arbitres prennent des décisions qui impactent sur le cours du jeu. Ces derniers selon leur formation reçoivent et apprécient les faits et gestes des acteurs et prennent des décisions mais ces décisions quelques fois ne sont pas vues de la même manière par les joueurs, les responsables des clubs, les supporters ou même d'autres acteurs présents pour suivre le jeu.

«Etre en position de hors-jeu n'est pas une infraction en soi» voici une affirmation qui n'est pas très connue par les acteurs et ne cesse d'alimenter des différends. Que comporte la loi 11 ?

La loi 11 du football concerne le hors-jeu d'un joueur et fait partie des lois du jeu maintenues par Fédération internationale de football association (FIFA). Cette loi stipule «qu'un joueur se trouve en position de hors-jeu quand lui ou une partie de son corps (buste, tête, pieds...à l'exception des bras) est plus près de la ligne de but adverse qu'à la fois le ballonnet l'avant-dernier adversaire (gardien de but compris)».

«Il n'y a infraction de hors-jeu que si un joueur prend part au jeu alors qu'il était en position de hors-jeu au moment où le ballon a été touché en dernier par un coéquipier sauf si

entre-temps le ballon a été joué délibérément par un adversaire. Cette infraction est punie d'un coup franc indirect». La loi ainsi énoncée mérite que l'on saisisse son étendu pour un jugement objectif.

Le joueur en position de hors-jeu mais qui, de l'avis de l'arbitre, ne prend pas part activement au jeu, ne sera pas sanctionné. Le hors-jeu ne doit être sifflé que si le joueur en position de hors-jeu, intervient directement dans le jeu en jouant ou touchant le ballon ; interfère avec un adversaire ou s'il tire un avantage de cette position. Il est à noter qu'il n'y a pas d'infraction de hors-jeu sur le joueur si ce dernier se trouve à la même hauteur que l'avant-dernier adversaire (ou les deux derniers adversaires) ; s'il se trouve derrière le ballon lors de la passe ou sur la même ligne ; ou s'il reçoit le ballon joué délibérément par un joueur de l'équipe adverse (à l'exclusion d'un ballon repoussé par un adversaire). A ces situations l'on ajoute qu'il n'y a pas d'infraction lorsque le joueur reçoit le ballon directement sur une

rentrée de touche, sur un coup de pied de but, sur un coup de pied de coin, sur un coup d'envoi ou un pénalty, puisque tous les attaquants doivent être derrière la balle sur ces remises en jeu. Il est important de savoir qu'un joueur n'est pas en position de hors-jeu s'il se trouve dans sa propre moitié de terrain de jeu ou sur la ligne médiane.

En somme si toutes ses informations précitées ne sont pas connues par les acteurs, les vagues de rejet des décisions arbitrales qui certaines fois sont des sources de violence sur la personne des arbitres sont loin d'être vaincues. A cet effet, il est important de faire connaître cette loi si sensible dans le football pour espérer être sur la même onde d'information et d'appréciation du hors-jeu et des autres lois. Même si les arbitres dans leur humanité commettent des erreurs d'appréciation quelques fois, il faut bien être tolérant et reconnaître la difficulté de leur tâche de juge dans le jeu.

Flora T.

Le Togo adopte la loi sur la cybersécurité et cybercriminalité

Le numérique dans le monde et comme au Togo, donne lieu à différents types de trafics. Nombreux sont ceux qui en sont victimes et les auteurs s'envolent dans la nature en l'absence d'arsenal juridique adéquat. Cet arsenal a été finalement adopté par les députés de l'Assemblée nationale, en session plénière, ce jeudi 6 décembre 2018 à Lomé

La finalité c'est de doter le Togo d'un arsenal juridique et institutionnel adéquat, lui permettant d'assurer une prise en charge efficace et effective de la cybersécurité sur toute l'étendue du territoire. Ce projet de loi vise aussi une adaptation du système pénal nationale, au moyen d'une modernisation des incriminations du droit pénal classique et d'un réaménagement des instruments procéduraux au regard des exigences de l'environnement numérique

Le projet de loi prévoit la création de l'Agence nationale de la cybersécurité qui prend en charge l'application effective des

orientations et mesures stratégiques ainsi que juridiques en matière de cybersécurité. Cette agence devrait également prendre en compte les fonds de souveraineté numérique qui participent entre autres, au financement des stratégies nationales de cybersécurité qui appuient les actions de ladite agence.

Selon la ministre de l'économie numérique, Cina Lawson, l'objectif est de permettre à toutes les institutions en particulier et au Togo en général d'être protégées des cybercriminalités. Quant aux mécanismes de protection, elle a expliqué qu'à travers cette

adoption, plusieurs partenariats vont être envisagés avec des pays qui sont déjà en avance en ce qui concerne les stratégies en matière de TIC.

« Dans le cadre de ce partenariat, on va obliger ces partenaires à former un nœud qui consiste à mettre en place des mécanismes de protection en faisant des audits pour assainir les institutions en terme de sécurité », a-t-elle affirmé.

Notons que ce projet de loi a été élaboré dans une démarche inclusive impliquant d'autres ministères et institutions de l'Etat et des associations de la société civile.

K P A K P A T O QUI T'A DEMANDÉ? Mon ami, c'est comment que ? Je vois que dans chez vous votre ville là quand on dit seulement qu'il y a marche, les femmes qui vendent Ayi molou pour que nous on prend petit déjeuner-là elles ne sortent plus. Elles ont peur de quoi ? Que les marcheurs vont venir faire « djaaa » et les renvoyer et puis ils vont manger « Ayi molou » gratos non ! Elles ont raison toooo. Moi j'ai vu ça. Parce que c'est dans ça que ceux qui ne trouvent pas à manger profitent siaaa ! Mon ami comment vous allez faire pour « lancer le vote » le 20 décembre maaa ? Quelqu'un m'a dit qu'il va voler vos cartes d'électeur et puis vous allez chercher ça fatigué. Comme ça vous allez rater vote. Moi j'ai volé pour te dire hein ! Donc il faut bien cacher ta carte là où toi seul tu peux retrouver ça. C'est un conseil d'ami. Mon ami quelqu'un m'a dit qu'en France si on veut venir cher toi on demande que - Tu habites où? - au 34, Rue de Romainville 75019, Paris. Aux USA- tu habites où?- 4350 Frederick road, 20876, Maryland. Mais au Togo - Tu habites où? - Quand tu arrives au carrefour deux lions , au 2e Carrefour, tu laisses le vons de la pharmacie tu descends par la gauche, juste quelques 40 à 50m après le club "VIP 65", tu descends par la droite à l'entrée ou Maman Kangni braise le maïs, ensuite tu vires a gauche juste après l'Eglise des Témoins de Jéhovah qui est a coté de la maison de kader kougbadza, tu piques maintenant a droite et tu verras une rue étroite et tu laisses, tu verras une deuxième rue, tu laisses... Un peu à gauche comme si tu voulais tourner, il y a une vendeuse de haricots. Tu la laisses aussi et dès que tu dépasses le Bar "Coin des amoureux", le troisième portail après le manguier qui est non loin d'un cocotier, c'est ma maison. Et Si ce jour là , la vendeuse d'haricots n'est pas arrivé, tu es foutu. Hahahahah. Ne riez pas trop fort hein parce qu'il y a harmattan !

Togomètre

En forme

Kueku-Banka Jonhson Lui, c'est le Directeur Général du CETEF. Il vient de tenir un pari dans une situation politique très tendue dans son pays. Malgré les agitations politiques faites de violences la 15ème édition de la Foire Internationale de Lomé a tenu ses promesses. Démarrée depuis le 23 novembre 2018, la 15e foire internationale de Lomé a pris fin lundi 10 décembre 2018 au cours d'une cérémonie officielle de clôture au centre togolais des expositions et foire de Lomé. Après 17 jours d'expositions, de ventes et d'intenses activités, il s'avère nécessaire de faire le bilan des activités de la foire. Selon le Directeur du Cetef Kueku-Banka Johnson, cette foire a connu la participation de 957 exposants venus de plusieurs pays de l'Afrique, d'Europe et d'Asie. Pour l'heure, il faut dire que tout le bilan n'est pas encore établi, mais les visites des deux derniers jours ont permis d'avoir plus de 100 000 visiteurs. À en croire les statistiques mises sur la plateforme du Cetef, sur une superficie totale de 17 785 pour cette 15ème édition, il a été enregistré 957 exposants, 271 666 nombre de visiteurs pour 19 pays participants et 55 nombres d'entreprises avec 290 rencontres B to B pour 77 promesses. Désormais rien, plus rien ne va arrêter le Directeur du CETEF dans l'attente de ses ambitions. Comme on le dit souvent, lorsqu'on a la passion de la chose rien ne vous résistera et c'est le crédo que s'est donné M. Kueku-Banka Johnson. Bon vent à lui !

En panne

Le football togolais Eh oui ! On dirait que les dieux du football ne sont plus avec notre Togo. Depuis que notre Sorcier blanc et son colistier Ade-Ballon ont déclaré que le stade omnisport de Lomé n'est pas bon et qu'ils sont revenus jouer sur ce terrain sans demander pardon, toutes les équipes étrangères que les clubs togolais reçoivent à Lomé, ne connaissent que des défaites. Tenez ! Mardi dernier, dans le cadre des préliminaires de la Ligue des Champions africains, Koroki Mètètè de Tchamba qui recevait le Jaraf de Dakar et qui n'avait qu'un but à remonter et mettre un autre pour ce se qualifier à sombrer pendant les séances de tirs aux buts. Le lendemain mercredi le second représentant en coupe continentale, Gomido de Kpalimé sur qui tout le monde comptait n'avait pas pu venir à bout des Tchadiens. Le jeudi, dans le cadre des matches comptant pour la tournée de l'UFOA-B des u-20, le Togo perd son match contre le Mali et ensuite c'est le Sénégal qui viendra dicter sa loi au Togo à la deuxième sortie des Eperviers U-20. Tout ça se fait sur nos propres installations. Une honte nationale si on peut le dire ainsi. Beaucoup se posent la question ce qui ne marche pas au juste. Et pourtant Claude Le Roy, à son arrivée a promis qu'en 2019 aucune équipe ne pourra pas rivaliser le Togo en matière de football. Mais aujourd'hui, l'on constate qu'on est en train d'aller dans le gouffre avec ce football. C'est dommage qu'on ait beaucoup d'argent dans la relève de ce football et que les résultats ne suivent pas. Le Togo en moins de trois jours a traversé une série noire avec son football. Que Dieu nous en préserve !



COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE INDEPENDANTE



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



**CENI-TOGO**

ELECTIONS  
**2018**  
LEGISLATIVES

CAMPAGNE  
ELECTORALE

DU **04** AU **18**  
**DECEMBRE**  
**2018**

**#ElectionsTg2018**

*Togolais, viens, bâtissons la cité !*